

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 22 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Stéphane LE FOLL s'engage en faveur des agriculteurs
pluriactifs de haute montagne**

A l'occasion d'une réunion organisée à la demande des Députés Mesdames Marie-Noëlle BATTISTEL, Bernadette LACLAIS, Frédérique MASSAT, Béatrice SANTAIS, et Monsieur Joël GIRAUD, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, a annoncé que **des dérogations pour travail extérieur à l'exploitation agricole pour des activités saisonnières hivernales en haute-montagne pourront désormais être accordées aux associés de GAEC dans la limite de 700 heures par an**, contre 536 heures par an actuellement. Dans les autres zones et pour toute autre activité, le plafond de 536 heures demeurera. **Un décret, dont le projet a été présenté en réunion, sera pris dans les prochains jours pour une mise en œuvre rapide.**

Cela répond à une demande portée de longue date par ces parlementaires, relayant une sollicitation des agriculteurs de montagne concernés.

Ce texte, ciblé sur les activités saisonnières hivernales en zone de haute-montagne, permet la reconnaissance d'une forme de pluriactivité spécifique des femmes et des hommes dont l'activité principale est l'agriculture et qui ont une activité complémentaire pendant la saison d'hiver, leur permettant de sécuriser leurs revenus et de pérenniser leur activité dans les zones de montagne.



Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr
 @Min_Agriculture